

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

	Date	Heure	Numéro	Département(s)
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	13.02.2014	23:50		DEF
	Annule et remplace			

Auteur(s): Groupe libéral-radical	Lié à:
Titre: Amendement à la motion du groupe UDC 14.101, du 16 janvier 2014, Rendre obligatoire l'apprentissage de l'hymne national suisse et de l'hymne neuchâtelois à l'école	ad 14.101
<p>Contenu:</p> <p>Amendement au titre de la motion:</p> <p><u>"Encourager</u> l'apprentissage de l'hymne national suisse et de l'hymne neuchâtelois à l'école"</p>	
<p>Motivation (facultatif):</p>	

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Yvan BOTTERON	
Autres signataires (nom, prénom)	
Michel ZURBUCHEN	
Laurent SUTER	
Daniel GEISER	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER